

# Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 20 décembre 2011

2011-076

## Mise à jour des types d'ordres cachés

### Quantité minimale et priorité d'exécution des ordres cachés médians

Cet avis est à l'effet de vous avis qu'à partir du **13 janvier 2012**, une directive de quantité minimale optionnelle sera disponible pour les types d'ordres cachés médians. (comme il en est fait mention dans l'avis n<sup>o</sup> 2011-029 publié le 12 mai 2011)

#### Directive de quantité minimale

La directive de quantité minimale est offerte afin de mieux aider les institutions et les usagers à réduire l'impact du marché et à améliorer la valeur des ordres cachés comme facilité des exécutions d'ordres de plus grande taille. Cette caractéristique optionnelle permettra d'éviter qu'un ordre caché médian participe à une transaction à moins que le volume négociable ne satisfasse ou n'excède la quantité minimale précisée par le biais de la directive de quantité minimale. Cette caractéristique sera également un outil précieux pour empêcher que l'on s'adonne à des jeux avec les ordres cachés, en s'assurant que l'anonymat de l'ordre soit maintenu jusqu'à ce qu'il atteigne la taille appropriée, telle que définie par celui qui transige.

#### Volume requis pour la directive de quantité minimale

La directive de quantité minimale ne sera acceptée que si le volume prévu à l'indicateur de quantité minimale respecte ou excède les 20 lots réguliers standards. Cette exigence de volume sera en vigueur tant à la Bourse de Toronto (TSX) qu'à la Bourse de croissance TSX (TSXV). Si le volume de la quantité minimale de l'ordre ne respecte ou n'excède pas les 20 lots réguliers standards, l'ordre caché médian sera rejeté. Si la directive de quantité minimum est absente ou nulle, l'ordre sera traité comme un ordre caché médian régulier sans condition de quantité minimale.

#### Priorité d'exécution pour les ordres de quantité minimale

Les ordres cachés médians assortis d'une directive de quantité minimale auront priorité d'exécution sur les ordres cachés médians sans cette condition ou les ordres cachés au même cours. Lminimale 9me

Plus de renseignements sur les attributs de quantité minimale et les priorités d'exécution se trouvent dans le guide de liquidité caché de la TSX/TSXV, qui apparaît sur le site suivant :